

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 septembre 2025

ooooooooooooooo

Question n°93 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Approbation de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal v2 (PLUi v2)

Rapporteur : Monsieur Thierry POUSSIÈRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 à L153-48,

Vu le schéma de cohérence territoriale du Pays du Calaisis approuvé le 6 janvier 2014,

Vu la conférence intercommunale des Maires, en date du 07 octobre 2020, qui définit les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes Pays d'Opale et les communes membres dans le cadre des procédures relatives au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal v2,

Vu la délibération n°88 en date du 26 septembre 2019 ayant approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal v2,

Vu la délibération n°40 en date du 6 avril 2023 ayant approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu la délibération n°124 en date du 13 décembre 2023 ayant approuvé la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu la délibération n° 12 en date du 13 mars 2025 ayant autorisé le Président à prescrire la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu la délibération n° 49 en date du 3 avril 2025 ayant autorisé le Président à prescrire la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal v2,

Vu l'arrêté n° 2025-20 du Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale en date du 15 mai 2025, prescrivant une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et fixant les modalités de mise à disposition du projet au public,

Vu la publication réglementaire parue dans l'édition de La Voix du Nord en date du 9 août 2025,

Vu l'affichage réglementaire réalisé par le Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale, ainsi que par les maires de Caffiers, Campagne-lès-Guînes, Hermelinghen

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques Associées à la suite de la transmission réglementaire du dossier de modification simplifiée n°2 préalablement à la mise à disposition du dossier au public,

Vu la mise à disposition du public du dossier de modification simplifié n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal v2 de la Communauté de Communes Pays d'Opale, qui s'est déroulée du 18 août 2025 au 18 septembre 2025 inclus,

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'OPALE

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pays d'Opale s'est réuni à la grande salle de la Grange numérique à Guînes sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET à la suite de la convocation adressée le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de la collectivité.

Etaient présents :

Mmes et MM.

BONNIERE Sylvie (DT Ardres),
 BOULOGNE Delphin (DT Licques),
 BRISSAUD Chantal (DT Ardres),
 CHARPENTIER Laurence (DT Guînes), ayant
 procuration E. BUY
 COTTREZ Gilles (DT Ardres), ayant procuration B.
 HENON
 DE SAINT JUST Blaise (DT Autingues),
 DECAESTECKER Anne (DT Guînes),
 DEFACHELLES Laurent (DT Hocquinghen),
 DELABASSERUE Franck (DT Louches),
 DEMILLY Bruno (DT Campagne les Guînes),
 DUPONT Christophe (DT Hermelinghen),
 FEYS Frédéric (DT Ardres),
 GREVIN Patricia (DT Guînes),
 GUILBERT Thierry (DT Alembon),
 HAVART Brigitte (DT Licques), ayant procuration N.
 TELLIEZ

HOUDAYER Eric (DT Guînes),
 LABRE Marie-Hélène (DT Ardres),
 LECLERCQ Anne-Charlotte (DS Landrethun lez
 Ardres)
 LEPRINCE Jacqueline (DT Balinghem),
 LOQUET Ludovic (DT Ardres),
 MARCQ Brigitte (DT Brêmes), ayant procuration T.
 POUSSIÈRE
 PERALDI Antoine (DT Bouquehault),
 PONTHIEU Fabrice (DT Guînes),
 ROHART Marie-Andrée (DT Herbinghen),
 SEILLER Guy (DT Guînes), ayant procuration E. JOLY
 TERLUTTE Thierry (DT Bainghen),
 VANDENBERGUE Jean-Claude (DT Balinghem),
 VANHAECKE Mathilde (DT Andres),
 VANHAECKE Sophie (DT Ardres),
 VASSEUR Guy (DT Rodelinghem),

Etaient excusés :

BERLY Gabriel (DT Landrethun lez Ardres), remplacé par A.C. LECLERCQ
 BUY Eric (DT Guînes), ayant donné procuration à L. CHARPENTIER
 DOYE Jean Pierre (DT Sanghen),
 HENON Bernard (DT Ardres), ayant donné procuration à G. COTTREZ
 JOLY Edith (DT Guînes), ayant donné procuration à G. SEILLER
 POUSSIÈRE Thierry (DT Brêmes), ayant donné procuration à B. MARCQ
 TELLIEZ Nathalie (DT Hardingen), ayant donné procuration à B. HAVART

Etaient absents :

BAILLEUX Valentin (DT Guînes),
 BONNINGUES Eloi (DT Fiennes),
 CADET Olivier (DT Andres),
 CALAIS Pierre-Eloi (DT Nielles les Ardres),
 GAVOIS Pascal (DT Caffiers),
 KIDAD Claude (DT Boursin),
 LEPRINCE Alexandre (DT Hardingen),
 MICHaux Pierre (DT Guînes),

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline LEPRINCE

Vu qu'aucune observation n'a été formulée par le public lors de cette mise à disposition,

Vu le bilan dressé de la mise à disposition du public figurant en annexe de la présente,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **Approuve** la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal V2 tel qu'annexée à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues sous les articles R 153-20 à R 153-22 du Code de l'Urbanisme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Acte administratif rendu exécutoire après télétransmission à la Sous-Préfecture de Calais.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Jacqueline LEPRINCE



Le Président,
Ludovic LOQUET

